

Services de l'Administrateur général/Division Communication

Pascal Guilmin  
Tél. : + 32 2 528 40 00  
e-mail : [pascal.guilmin@afmps.be](mailto:pascal.guilmin@afmps.be)

Aux pharmaciens d'officines ouvertes au public

## 13 février 2018 - Campagne d'information 2018 sur le risque nucléaire : pré-distribution des comprimés d'iode stable

Chère pharmacienne, cher pharmacien

Les autorités fédérales lanceront une nouvelle campagne d'information sur le risque nucléaire le 6 mars 2018. L'objectif de cette campagne ? **Expliquer à la population en quoi consiste le risque nucléaire et lui exposer les différentes actions menées** par les organisations concernées pour y faire face, ainsi que les actions que chaque citoyen peut entreprendre pour se préparer ou pour agir en cas d'accident nucléaire.

Parallèlement, les autorités compétentes ont décidé d'organiser à nouveau la pré-distribution des comprimés d'iode stable aux groupes les plus sensibles. C'est dans ce cadre que vous aurez un rôle primordial à jouer en contribuant à la pré-distribution mais également en informant correctement la population.

Suite aux leçons tirées des exercices menés ces dernières années, de la catastrophe de Fukushima en 2011 et des nouvelles recommandations nationales/internationales en la matière, **un nouveau plan national d'urgence nucléaire élargit désormais la zone de pré-distribution d'iode stable jusqu'à 100 km autour des sites nucléaires**. Cette nouvelle mesure couvre donc l'ensemble du territoire belge et concerne toutes les pharmacies ouvertes au public en Belgique.

En tant que pharmacien, vous êtes invités à délivrer les comprimés d'iode stable à la population et à répondre à toutes les questions liées à la prise de ces médicaments.

### Comment se procurer les comprimés d'iode ?

La distribution des comprimés d'iode stable se fera via le circuit de distribution traditionnel des médicaments. Chaque officine ouverte au public en Belgique devrait disposer anticipativement (avant le lancement de la campagne le 6 mars 2018) d'une quantité précise de boîtes de comprimés d'iode stable. **Vous pouvez donc commander gratuitement dès aujourd'hui des comprimés d'iode stable via votre grossiste-répartiteur**, et stocker ces boîtes dans votre officine.

- Si votre officine se situe dans une **zone de planification d'urgence de 20 km ou moins autour des sites nucléaires** de Doel, Tihange, Chooz, Borssele et Mol-Dessel ou **de 10 km ou moins autour de l'Institut National des Radioéléments (IRE)** à Fleurus, vous devez :
  - commander au moins deux boîtes de 480 comprimés : CNK 2733780 - IODURE DE POTASSIUM COMP 480 X 10X65MG 2011 ;
  - toujours disposer d'un stock d'au moins deux boîtes de 480 comprimés.
- Si votre officine se situe **à plus de 20 km autour des sites nucléaires** ou **à plus de 10 km de l'IRE** :
  - vous devez commander deux boîtes de 240 comprimés : CNK 3641248 - IODURE DE POTASSIUM COMP 240 X 10X65MG 2018 ;
  - vous pouvez vous réapprovisionner au fur et à mesure de la demande ;
  - vous ne pouvez pas stocker plus que nécessaire (vos commandes raisonnables seront monitorées) ;
  - vous n'avez pas d'obligation de stock minimal.

### À qui délivrer les comprimés d'iode ?

- Dans une zone de planification d'urgence de **20 km ou moins autour des sites nucléaires** de Doel, Tihange, Chooz, Borssele et Mol-Dessel ou de **10 km ou moins autour de l'Institut National des Radioéléments (IRE)** à Fleurus, chaque particulier et toute collectivité (école, entreprise, centre commercial ...) peut recevoir gratuitement des comprimés d'iode stable. Pour savoir si vous êtes dans une zone de planification d'urgence nucléaire, consultez le site internet [www.risquenucleaire.be](http://www.risquenucleaire.be).
- Si votre officine est située **à plus de 20 km autour des sites nucléaires, ou plus de 10 km de l'IRE**, ce sont les groupes sensibles et les collectivités d'enfants (écoles maternelles, primaires et secondaires, crèches, lieux d'accueil de la petite enfance ...) qui sont tout particulièrement invités à venir chercher gratuitement des comprimés d'iode. Cependant, personne ne peut être exclu de cette démarche préventive (par exemple, un grand-père peut bien évidemment venir chercher des comprimés d'iode pour en disposer chez lui en cas de visite de ses petits-enfants).

Les **groupes les plus sensibles** sont :

1. les **enfants de moins de 18 ans**, et surtout les plus jeunes d'entre eux. Cette catégorie est la plus susceptible de développer un cancer de la thyroïde après exposition à l'iode radioactif ;
2. les **femmes enceintes et les femmes allaitantes**, car la sensibilité accrue à l'iode radioactif existe bien avant la naissance de l'enfant.

Les jeunes adultes entre 18 ans et 40 ans sont moins sensibles que les enfants et courent un risque plus faible. Les personnes âgées de plus de 40 ans présentent quant à elles un risque très faible de développer un cancer de la thyroïde à la suite d'une exposition à l'iode radioactif, alors que le risque de dérèglement de leur fonction thyroïdienne dû aux comprimés d'iode stable est plus élevé.

Les personnes atteintes d'un goitre, de nodules de la glande thyroïde ou d'hyperthyroïdie ont également un risque accru de dérèglement de la fonction thyroïdienne et doivent s'informer auprès de leur médecin généraliste ou de leur spécialiste avant qu'une situation d'urgence ne se présente.

Partout en Belgique, la population susceptible de se présenter dans votre officine pour emporter des comprimés d'iode stable sont donc des membres de familles ayant des enfants de moins de 18 ans, ainsi que des représentant de collectivités d'enfants (écoles, crèches ...).

**Vous n'êtes pas obligés de contrôler** si un patient fait partie des groupes sensibles indiqués ci-dessus, ni de vérifier la quantité effectivement réclamée par le patient.

Votre rôle en tant que pharmacien est de délivrer au patient des informations et des conseils complets.

Afin de vous soutenir au mieux dans ce rôle de conseil, des brochures explicatives (voir PDF ci-joint) vous seront livrées quelques jours avant le lancement de la campagne d'information, indépendamment du circuit traditionnel de distribution, par l'intermédiaire d'un sous-traitant.

### Comment délivrer les comprimés d'iode ?

- Vous pouvez délivrer les comprimés d'iode stable ainsi que les brochures explicatives **seulement à partir du 6 mars 2018**, lorsque la campagne d'information 2018 sur le risque nucléaire sera lancée, **et pas avant**.
- Vous devez **enregistrer toutes les délivrances** de boîtes de comprimés d'iode stable, via le software de votre officine, sur présentation de la carte d'identité du demandeur et/ou sur base du nom et NISS du patient.

### Quelle quantité de comprimés d'iode délivrer ?

Une boîte de **10 comprimés d'iode stable est prévue pour maximum 4 personnes**. Par exemple, si la famille du demandeur compte moins de 4 personnes appartenant aux groupes sensibles (ou s'il s'agit d'une personne isolée), celui-ci recevra une boîte de 10 comprimés d'iode stable. Si la famille compte plus de 4 personnes appartenant aux groupes sensibles, le demandeur

en reçoit deux boîtes et ce jusqu'à 8 personnes appartenant aux groupes sensibles, et ainsi de suite.

En ce qui concerne les collectivités d'enfants, le représentant d'une collectivité vous fournira lui-même le nombre de boîtes de comprimés d'iode stable dont il aura besoin, sur base d'un calcul qu'il aura réalisé lui-même ou à l'aide d'un module de calcul mis à disposition sur le site internet [www.risquenucleaire.be](http://www.risquenucleaire.be). Il se peut dès lors que ce responsable se présente à votre officine avec un document ou un e-mail contenant cette information. Cette démarche n'est qu'une aide pour ce responsable ainsi que pour vous-mêmes et n'est dès lors pas obligatoire.

Les officines ouvertes au public se trouvant dans un rayon de 20 km ou moins autour d'un site nucléaire et ayant donc déjà fait l'objet d'une pré-distribution de comprimés d'iode stable lors de la campagne sur le risque nucléaire de 2011 peuvent **toujours délivrer les boîtes de comprimés d'iode stable reçus en 2011** (CNK 2733772). Ces comprimés d'iode stable sont toujours valides en 2018 et au-delà.

### Plus d'informations

Afin de répondre à toutes vos questions, les autorités compétentes organiseront une session d'information après le lancement officiel de la campagne le 6 mars 2018, à laquelle les pharmaciens d'une officine ouverte au public située dans les zones de planification d'urgence seront invités, au même titre que les médecins généralistes, les gynécologues et les directeurs d'écoles de leur zone.

À partir du 6 mars 2018, vous trouverez également davantage d'informations sur le site internet [www.risquenucleaire.be](http://www.risquenucleaire.be).

La meilleure manière de protéger nos patients, est de les informer le mieux possible. C'est pourquoi **nous avons besoin de vous pour mener à bien cette campagne** d'information sur le risque nucléaire. En tant qu'acteur de première ligne, conseiller direct des patients, votre aide est indispensable.

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Xavier De Cuyper  
Administrateur général de l'AFMPS